



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023_060

Séance du 19 décembre 2023

Le 19 décembre deux mille vingt-trois à 9h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 23/11/2023

Etaient présents :

Messieurs : **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **REYDON Michel**, Maire de Vialas ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Etaient excusés :

Messieurs : **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT-LEGER Francis**, Président de la CC Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Monsieur BRUGERON Jean-Noël donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Monsieur ASTRUC Alain donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Messieurs **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction et **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu l'article L2313-1, L2313-2 et R2313-3 du Code Général de la Fonction Publique,

La mise à jour du tableau des effectifs comprend les mouvements suivants à compter du 1^{er} septembre 2023, compte tenu des éléments ci-dessus exprimés :

Postes permanents

Catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste pourvu	Observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Directeur Général des services	1	1	dont 1 DGS	TC
		Attaché hors classe	1	1		TC
		Attaché principal	1	0		TNC
		Attaché territorial	7	5		TC
	Tech	Ingénieur principal	1	0	TC	
		Ingénieur	2	1	TC	
		Ingénieur	1	1	TNC	
	Soc	Médecin hors-classe contractuel	1	0	TNC	
		Médecin hors classe contractuel	1	0	TNC	
		Infirmière en soins généraux hors classe	1	1	TC	
		Psychologue	1	1	TNC	
		Assistant socio-éducatif	1	1	TNC	
TOTAL effectif A			19	11		
B	Adm	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	2	TC	
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	3	TC	
		Rédacteur	0	0	TC	
	Tech	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC	
		Technicien	1	1	TNC	
		Technicien	1	1	TC	
TOTAL effectif B			11	7		
C	Adm	Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	3	3	TC	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	TC	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	TNC	
		Adjoint administratif	3	2	TC	
		Adjoint administratif	2	0	TNC	
	Cult	Adjoint du patrimoine	1	1	TC	
TOTAL effectif C			13	10		
TOTAUX Permanents			37	36		

Postes non-permanents

Catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste Pourvu	Observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Attaché territorial	2	variable	remplacement	TC
		Attaché territorial	1	mission temporaire	Contrat de projet	TC
	Soc	Médecin territorial hors-classe	1	variable	remplacement	TC
		Puéricultrice territoriale	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif A			4	0		
B	Adm	Rédacteur contractuel	3	variable	remplacement	TC
	Tech	Technicien contractuel	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif B			5			
C	Adm	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	3	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	1		juillet/août	TC
		Adjoint administratif	1	0	contrat unique d'insertion	TNC
		Adjoint administratif	1	0	Accroissement d'activité 1 an	TNC/ 30h
	Tech	Adjoint technique	5	variable	remplacement	TC
		Adjoint technique	1	mission temporaire	Accroissement d'activité 1 an	TNC/21h
	Soc	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	4	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Adjoint d'animation	4	variable	remplacement	TC
Anim						
TOTAL effectif C			28			
TOTAUX non permanents			37	1		

Le Président propose :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

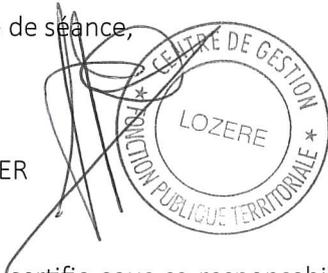
Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

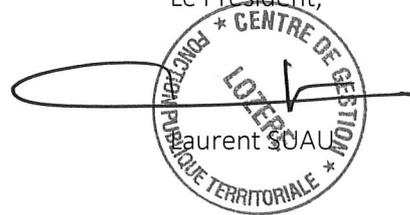
Mende, le 19 décembre 2023

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.